

## Vie des Quartiers - Coordination Jeunesse & Inter'Agés - Rémunération des animateurs et directeurs occasionnels des accueils de loisirs et de jeunes pendant les vacances d'été 2010

**M. l'Adjoint GHEZALI, Rapporteur :** Durant l'été, les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, Grette/Butte, Planoise et l'Espace associatif et d'animation des Bains Douches mettent en oeuvre différentes actions d'animation (accueils de loisirs, séjours mini-camps, accueils de jeunes). La Coordination Jeunesse & Inter'Agés organise également des activités d'été en direction des jeunes «Été Jeunes» et des espaces d'animation à Vital'été.

Pour mener à bien ces activités, ces structures sont amenées à recruter des animateurs occasionnels. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les modalités de rémunération (rémunération brute hors charges et hors congés payés) suivantes :

### 1) Accueil de loisirs - Accueils de jeunes - Animations familiales plein air

Les animateurs qui participent aux accueils de loisirs et des jeunes seront indemnisés selon les modalités suivantes :

• **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent\*) :**

(\* selon la réglementation en vigueur du Ministère de la Jeunesse et des Solidarités Actives).

- Journée complète avec repas :	52,06 €
- Journée complète sans repas :	41,65 €
- ½ journée :	31,24 €

• **Animateur non diplômé\* :**

- Journée complète avec repas :	39,55 €
- Journée complète sans repas :	31,64 €
- ½ journée :	23,73 €

Les modalités de rémunération sont applicables également aux journées de préparation qui ont lieu en juin et juillet 2010.

• **Directeur des Accueils de Loisirs\* ou référent animateur Accueil de Jeunes\* (animateur diplômé BAFD ou équivalent\*) :**

- journée complète avec repas :	64,60 €
- journée complète sans repas :	51,68 €
- ½ journée :	38,76 €

### 2) Séjours courts et longs (Mini-camps, camps)

Les animateurs qui participent aux séjours seront indemnisés selon les modalités suivantes :

• **Animateur diplômé (BAFA ou équivalent\*) :**

5 jours 4 nuits :	364,42 €
4 jours 3 nuits :	286,33 €
3 jours 2 nuits :	208,24 €
2 jours 1 nuit :	130,15 €

**• Animateur non diplômé\* :**

5 jours 4 nuits :	276,85 €
4 jours 3 nuits :	217,53 €
3 jours 2 nuits :	158,20 €
2 jours 1 nuit :	98,88 €

**• Directeur des Accueils de Loisirs\* ou référent animateur Accueil de Jeunes\* (animateur diplômé BAFD ou équivalent\*) :**

5 jours 4 nuits :	452,20 €
4 jours 3 nuits :	355,30 €
3 jours 2 nuits :	258,40 €
2 jours 1 nuit :	161,50 €

**3) Activités «Été jeunes» et «Vital'été»**

Les animateurs - loisirs qui participent aux activités d'«Été jeunes» seront indemnisés selon les modalités suivantes :

**• Animateur Vital'été - Pitchouns :**

- 6 jours :	249,90 €
-------------	----------

**• Animateur Vital'été - Arts & Créations :**

- 6 jours :	249,90 €
-------------	----------

**• Animateur Eté Jeunes :**

- 3 à 5 jours :	124,95 €
-----------------	----------

**• Animateur Information jeunesse / suivi administratif :**

- 5 jours :	187,42 €
-------------	----------

**Proposition**

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modalités de rémunération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 29 juin 2010.*